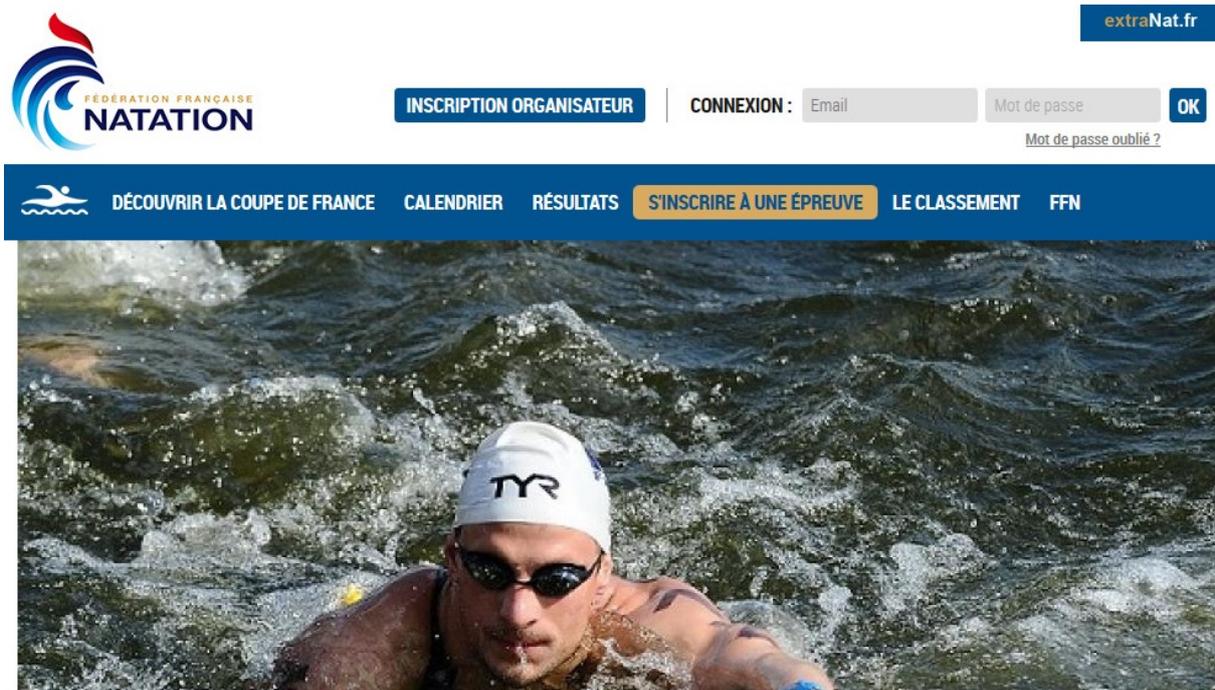


Manuel des utilisateurs

Plateforme eau libre

*À l'attention organisateurs d'épreuves en eau libre,
des Comités régionaux et départementaux*



Gestion du document

N° de version du document	Date	N° de version de l'application	Remarques
Version 1	23/05/2016	Version 1	Document de base

Sommaire :

Inscription en tant qu'organisateur	3
Création d'un évènement en tant qu'organisateur	4
Visualiser mes évènements.....	8
Mes informations	9
Gestion de la compétition avec extraNat-pocket	10
Précisions sur la "licence journée"	13
Cas des engagements en ligne	13
Cas des engagements sur place	13
A l'issue de la compétition	14
Annexe	14

Ce tutoriel a pour but de vous accompagner dans la création de vos évènements eau libre sur la nouvelle plateforme dédiée : <http://www.eaulibreffn.fr/>

Vous pourrez ainsi y déclarer vos évènements eau libre : Coupe de France, Coupe régionale, Championnat régional, courses d'animation...

Cette plateforme permettra également aux participants, licenciés ou non, de s'engager sur les différentes épreuves déclarées et de payer en ligne leurs engagements.

Attention : pour les Championnats de France eau libre, ceux-ci sont totalement gérés sur extraNat.fr pour les engagements.

Inscription en tant qu'organisateur

Vous vous rendez sur la plateforme : <http://www.eaulibreffn.fr/>

Lors de votre première connexion, vous devrez vous enregistrer en tant qu'organisateur.

Vous devrez saisir votre adresse mail comme identifiant et choisir votre mot de passe puis cliquer sur OK. Pensez à choisir un mot de passe qui soit de préférence une combinaison de lettres et de chiffres.



Bien évidemment, nous avons "verrouillé" la liste des adresses mails autorisées afin d'éviter des créations "d'évènements fantômes". La base a été initialisée avec un fichier comprenant l'ensemble des adresses mails des organisateurs des étapes de la Coupe de France eau libre. Si votre mail n'est pas référencé ou si vous organisez une épreuve autre que faisant partie de la Coupe de France eau libre, merci de prendre contact avec la FFN (département eau libre : clemence.begue@ffnatation.fr) afin que nous rajoutions votre mail. Une fois que vous aurez créé votre compte, vous pourrez créer un évènement, modifier vos évènements déjà créés, compléter vos infos...

Espace "Organisateur"

CRÉER UN ÉVÈNEMENT MES ÉVÈNEMENTS MES INFOS

Création d'un évènement en tant qu'organisateur

Vous allez devoir renseigner un certain nombre d'éléments :

- discipline eau libre
- nom de l'évènement
- nombre d'épreuves



- Attention : contrairement aux déclarations sur extraNat, vous pouvez désormais créer un évènement comprenant plusieurs épreuves

- La date de l'évènement
- La description de l'évènement qui sera visible par toute personne consultant la plateforme
- Le lieu de l'évènement : adresse, code postal, localité...

Espace "Organisateur"

CRÉER UN ÉVÈNEMENT MES ÉVÈNEMENTS MES INFOS

Vous êtes en train de modifier l'évènement du 26 juin 2016 : Test Tutoriel

Détails de l'évènement #4

Discipline Nom de l'évènement

Date

Description de l'évènement

Affiche de l'évènement (1 Mo maxi au format JPG) 

Lieu de l'évènement

Code postal Ville Pays

Publier l'évènement sur le site

Afficher la liste des inscrits

Demander le certificat ou licence

Rendre obligatoire le téléchargement du certificat ou licence

Vidéo de l'évènement (lien vers la vidéo Youtube ou autres)

Evènement Handisport ?

Vous pouvez également choisir :

- De publier ou non l'évènement sur le site : lorsqu'il est publié, il est visible par tout le monde sur la plateforme et donc accessible aux engagements si la période d'engagements est en cours. Vous pouvez décider de ne pas le publier en attendant de le finaliser et revenir ensuite dessus pour le publier

- D'afficher ou non la liste des inscrits : si vous choisissez OUI, la liste sera visible par tout le monde sur la plateforme
- De demander ou non le certificat médical ou la licence
- De rendre obligatoire ou non le téléchargement du certificat médical ou de la licence au moment de l'engagement : si vous choisissez OUI, la personne qui s'inscrit sera obligée de télécharger son certificat pour pouvoir aller au bout du processus d'engagement. Si vous choisissez NON, la personne pourra valider et payer son engagement et revenir plus tard pour télécharger son certificat (cas des nageurs qui n'ont pas encore vu le médecin lorsqu'ils font leurs engagements ou qui n'ont pas le certificat avec eux au moment des engagements en ligne)



Attention : ce paramétrage est destiné à conditionner la validation et le paiement de l'engagement en ligne. **Dans tous les cas, quel que soit le paramétrage choisi, vous devez exiger le formulaire "licence journée" rempli et signé ainsi que le certificat médical (voire l'autorisation parentale pour les mineurs) de la part du nageur avant sa participation à l'épreuve. Vous engagez votre responsabilité en tant qu'organisateur.**

Vous pouvez ajouter un lien vers la vidéo de l'évènement et préciser si votre évènement est accessible aux Handisports.

Une fois que vous avez complété ces informations, vous pouvez sauvegarder votre évènement.

Espace "Organisateur"

CRÉER UN ÉVÈNEMENT
MES ÉVÈNEMENTS
MES INFOS

Détails de l'évènement #
✎

Partenaires de l'évènement

Choisissez les logos des partenaires de votre évènement, attention à ne pas utiliser des images trop volumineuse ! (moins de 1 Mo, format JPG)

Choisissez les logos...

SAUVEGARDER CETTE ÉTAPE

Vous aurez toujours la possibilité de modifier votre évènement en cliquant sur le crayon en haut à droite.

Vous pouvez ensuite télécharger les logos de vos différents partenaires. Attention de bien respecter la taille maximale (moins de 1MO) et le format de fichier (JPG).

Vous pouvez également compléter en précisant l'URL des sites internet de vos partenaires.

Partenaires de l'évènement

Choisissez les logos des partenaires de votre évènement, attention à ne pas utiliser des images trop volumineuse ! (moins de 1 Mo, format JPG)

Choisissez d'autres logos...



Lien



Lien



Lien



Lien

SAUVEGARDER CETTE ÉTAPE

Vous pourrez sauvegarder cette étape, validant ainsi la création de l'évènement et de vos partenaires.

Vous allez ensuite renseigner diverses informations concernant votre 1^{ère} épreuve :

- Le nom exact de l'épreuve
- Le type : individuel ou par équipe
- La distance
- L'heure de départ
- La tranche d'âge des participants
- Les dates d'inscriptions : ouverture et fermeture en précisant également les horaires
- Des informations complémentaires : lien vers le règlement de la compétition, observations particulières
- Les tarifs par personne : le paramétrage des tarifs permet d'avoir des coûts d'inscription adaptés à chaque type de participant
 - FFN : licencié FFN
 - FINA : licencié d'une fédération appartenant à la FINA
 - FF Tri : licencié à la Fédération Française de Triathlon
 - FFESSM : licencié à la Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous-Marins
 - FFHandi : licencié à la Fédération Française Handisport
 - Non-licencié



Vous devez, à cet endroit, préciser le montant du **droit de participation FFN (en l'occurrence 6€)** pour les non-licenciés FFN. Si vous ne voulez pas autoriser un type de licence à s'inscrire (cas des non-licenciés sur des distances trop longues par exemple), vous devez saisir "non" en minuscule dans son champ tarif

Des frais de transaction bancaire existent et sont incompressibles. Ils s'élèvent à 1,10€ par personne lors du paiement en ligne. Vous pouvez, le cas échéant, tenir compte de ce point pour fixer vos tarifs

- Vous pouvez saisir le tarif sur place
- Vous pouvez afficher les tarifs supplémentaires en cliquant sur le bouton du même nom. Cette option vous permet de fixer des tarifs en fonction de la période où les engagements sont saisis (pour inciter les personnes à s'engager bien en amont par exemple)



- Attention : il est important d'être vigilant lorsque vous saisissez les tarifs car cette étape aura des répercussions directes sur la ventilation des droits d'engagements (point qui sera abordé par la suite dans ce Tutoriel)
- Le nombre maximum d'inscriptions : à compléter uniquement si vous souhaitez limiter le nombre d'inscrits
- Des champs supplémentaires libres : si vous souhaitez proposer un repas par exemple

Vous pourrez enfin sauvegarder votre épreuve et passer à la définition des autres épreuves. Une fois vos épreuves déclarées et sauvegardées, vous pourrez toujours revenir dessus et y apporter des corrections ou compléments.

Espace "Organisateur"

CRÉER UN ÉVÈNEMENT MES ÉVÈNEMENTS MES INFOS

Vous êtes en train de modifier l'évènement du 26 juin 2016 : Test Tutoriel

Détails de l'évènement #4

Partenaires de l'évènement

Test 1 #11

Nom de l'épreuve Type d'épreuve Individuel En équipe

Distance mètres

Heure du départ h

Age des participants

Tranche d'âge : de à ans inclus

Dates des inscriptions

Ouverture des inscriptions

le 2016 à partir de h

Fermeture des inscriptions

le 2016 à partir de h

Informations

Lien vers le règlement (http://www...)

Observations sur l'épreuve

Test 1 ouvert à tous les pratiquants

Tarifs par personne

FFN €
 FINA €, dont € (droit de participation FFN)
 FFTRI €, dont € (droit de participation FFN)
 FFESSM €, dont € (droit de participation FFN)
 FFHANDI €, dont € (droit de participation FFN)
 Non-licenciés €, dont € (droit de participation FFN)

Déterminez les tarifs pour cette épreuve (par défaut). Vous pourrez ensuite (optionnel) appliquer jusqu'à 3 tarifs différents qui s'appliqueront en fonction de la date d'inscription. Vous pouvez par exemple offrir un tarif préférentiel aux personnes inscrites à l'avance. Pour ne pas autoriser un type de licence à s'inscrire, mettre "non" (en minuscule) dans son champ tarif

Tarif sur place

(laissez vide s'il n'y a pas possibilité de s'inscrire sur place)

AFFICHER LES TARIFS SUPPLÉMENTAIRES

Limiter le nombre d'inscriptions (optionnel)

Nombre maximum d'inscriptions (pour cette épreuve)

Champs supplémentaires / libres

Nom du champ #1 Obligatoire Case à cocher Tarif (optionnel) €

Réponses possibles (optionnel) (séparer les réponses par des virgules !)

AJOUTER UN CHAMP

SAUVEGARDER CETTE ÉPREUVE

AJOUTER UNE ÉPREUVE

RETOUR À MES ÉVÈNEMENTS

Visualiser mes évènements

En tant qu'organisateur, vous pouvez visualiser les évènements que vous avez déclarés.

Espace "Organisateur"

CRÉER UN ÉVÈNEMENT MES ÉVÈNEMENTS MES INFOS

28 août 2016 - Test Tutoriel



Ville : Pantin (93)
Discipline : Eau Libre
[Voir la liste des inscrits](#)
[Export FFNex](#) - [Export Excel](#)

Nombre total d'inscrits : 0
Montant total collecté : 0,00 €
Montant collecté sur Eau Libre : 0,00 €
Montant droit de participation FFN : 0,00 €
[Demander le virement](#)



14 juillet 2016 - Grand Prix de l'ARC



Ville : Compiègne (60)
Discipline : Eau Libre
[Voir la liste des inscrits](#)
[Export FFNex](#) - [Export Excel](#)

Nombre total d'inscrits : 0
Montant total collecté : 0,00 €
Montant collecté sur Eau Libre : 0,00 €
Montant droit de participation FFN : 0,00 €
[Demander le virement](#)



Vous pouvez à cet endroit :

- Modifier votre évènement en cliquant sur le crayon sur fond vert
- Ajouter des nageurs directement sur vos épreuves en cliquant sur l'individu sur fond bleu . Vous devrez alors renseigner les informations demandées.

Inscription à : Grand prix de la Ville de Compiègne

Évènement : Grand Prix de l'ARC le 14 juillet 2016 à Compiègne (60)

Rappel des informations de l'épreuve
Discipline : Eau Libre
Type d'épreuve : Individuel
Heure du départ : 10h00
Age : entre 14 et 99 ans
Distance : 10 kms

Règlement : [VOIR LE RÉGLEMENT DE L'ÉPREUVE](#)

Informations sur le participant

Est-il licencié ?
FFN

Identifiant Unique Fédéral (IUF) : 229576
Club : CERCLE NAUTIQUE SARREGUEMINES

Certificat Médical ou Licence fourni ?
 Oui Non

Paiement
 Payé En attente
CB Chèque Espèces Gratuit
Montant payé : 12 €

Ses informations personnelles

Email :
Prénom : Aurélie
Nom : MULLER
Sexe : Homme Femme
Date de naissance : / /
Son adresse
Pays : France
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél. fixe :
Tél. mobile :

En cas d'urgence
Contact en cas d'urgence :
Tél. du contact :

[CONFIRMER L'INSCRIPTION](#)



Dans le cas des licenciés FFN, à partir du moment où vous saisissez l'IUF, certains champs sont complétés automatiquement (NOM, Prénom, sexe, date de naissance, club)
C'est également à cet endroit que vous pourrez saisir les engagements de nageurs que vous voulez exempter des droits d'engagements (exemple : des internationaux invités, les nageurs de votre club...)

- Vous pouvez supprimer votre évènement en cliquant sur la poubelle 
- Vous pouvez voir la liste des inscrits. Lorsque vous serez sur la liste des inscrits, vous aurez une visibilité sur les documents téléchargés par chacun d'entre eux. Vous pourrez ainsi contrôler la validité du certificat médical ou de l'autorisation parentale et cocher la case correspondante afin de mémoriser la vérification
- Vous avez une visibilité sur le nombre total d'inscrits, le montant total collecté, le montant collecté sur Eau libre (qui revient à l'organisateur), le montant de droit de participation FFN (qui sera crédité au profit de la FFN à l'issue de la compétition)
- Vous pouvez "demander le virement". Ainsi, les sommes collectées seront créditées vers votre compte bancaire.



Attention : vous ne pouvez demander le virement qu'une fois par semaine.

- Une fois les engagements terminés, vous pouvez faire un export FFNex ou Excel des engagements



Pour gérer votre compétition sur extraNat-pocket, vous devrez faire un export des engagements au format FFNex puis l'importer sur votre logiciel fédéral (nous reviendrons sur ce point). Attention : vous aurez un export FFNex par course concernée

Mes informations

Vous devrez saisir vos informations en tant qu'organisateur :

- Vous retrouvez votre identifiant et votre mot de passe
- Vous pouvez télécharger votre logo
- Vous renseignez vos coordonnées complètes : nom, adresse, numéros de téléphone, site internet...
- Vous renseignez vos coordonnées bancaires



Vos informations bancaires sont sécurisées. Elles sont nécessaires pour permettre le virement des sommes acquises vers votre compte bancaire

Espace "Organisateur"

CRÉER UN ÉVÈNEMENT MES ÉVÈNEMENTS MES INFOS

Email

Mot de passe

Confirmation

Votre logo

Format accepté : JPG (moins de 1 Mo)

Choisissez votre logo...

Coordonnées de l'organisateur

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Tél. fixe

Tél. mobile

Lien du site

Coordonnées bancaire

Nom de la banque

Code guichet

N° de compte

IBAN

BIC

SAUVERGARDER MES INFOS

Gestion de la compétition avec extraNat-pocket

Vous lancez extraNat-pocket, vous vous rendez sur la partie "eau libre" puis "gestion de vos compétitions" puis "compétitions locales". Vous cliquez sur "créer une compétition locale"



Vous complétez les informations nécessaires puis vous validez votre compétition.

Une fois votre compétition créée, vous la sélectionnez dans la liste de vos compétitions locales.

Liste de mes compétitions locales en cours (2)

2	Compétitions Nationales	Test Tutoriel - étape n°2 - 1.5 km	Dam. : 0	T° air : 20°	Mtr. : Non
	Milieu : Canal	PANTIN (FRA)	Mes. : 0	T° eau : 18°	Lgn. : Oui
		Dimanche 29 mai 2016	Str. : 0	Spp. : Non	Eqp. : Non

Vous allez ensuite dans la partie "Traitement de la compétition" puis "engagements" et dans le menu déroulant vous choisissez "Import/Export FFNex des engagements"

Vous cliquez sur "Parcourir" et vous allez ainsi chercher le fichier FFNex des engagements que vous avez récupéré sur la plateforme d'engagements en ligne.

Nom	Date	Type	Taille
ffnec_engagements_test_epreuve_1_29_05_2016.xml	19/05/2016 12:17	Document XML	2 K
ffnec_resultats_complets_20160424_macon_39343.zip	18/05/2016 18:33	Dossier compressé	22 K
ffnec_resultats_complets_20160501_herouville-saint-clair_36729.zip	12/05/2016 11:18	Dossier compressé	12 K
ffnec_resultats_complets_20160514_le_bourget_38747.zip	19/05/2016 12:01	Dossier compressé	14 K
ffnec_resultats_complets_20160514_le_bourget_38749.zip	19/05/2016 12:01	Dossier compressé	14 K
sauvegarde_db_extranat_pocket_551_060410000_20151122165602.zip	23/11/2015 17:40	Dossier compressé	18 108 K
sauvegarde_db_extranat_pocket_551_130912262_20151011183052_viyichati...	22/10/2015 17:01	Dossier compressé	14 519 K
sauvegarde_db_extranat_pocket_551_150230025_20160105113752.zip	05/01/2016 12:06	Dossier compressé	27 991 K
sauvegarde_db_extranat_pocket_551_240000000_20150908075710.zip	08/09/2015 16:08	Dossier compressé	35 192 K

Une fois que vous l'avez choisi, vous cliquez sur "Importer les engagements".
 Vous récupérez ainsi, sur votre application extraNat-pocket, les engagements qui ont été faits sur la plateforme.



A partir de ce moment-là, vous avez toujours les mêmes possibilités qu'auparavant :

- Ajouter des nageurs sur place, licenciés ou non
- Distribuer les dossards (par ordre alphabétique, aléatoire...)
- Modifier les pages de distribution des dossards
- Editer les start-listes, les statistiques
- Créer des bannières
- Saisir le jury
- Paramétrer les éditions, les catégories, le chronométrage
- Saisir les résultats, éditer les classements



Lorsque vous avez créé votre compétition sur extraNat-pocket, vous pouvez déjà ajouter des engagements directement sur votre compétition. Attention cependant, lors de l'import FFNex des engagements de la plateforme, l'import écrasera automatiquement les engagements saisis sur extraNat-pocket pour les nageurs appartenant à un club également présent dans le FFNex d'engagements.



Comme précisé plus haut, un export FFNex comporte les engagements d'une seule épreuve. Donc si vous avez plusieurs épreuves, vous devrez créer une compétition locale pour chaque épreuve.

Une fois la compétition terminée, vous enverrez les résultats au format FFNex à Sophie LARDILLAT : sophie.lardillat@ffnatation.fr

Précisions sur la "licence journée"

La Fédération travaille à la promotion de l'eau libre, à la fois sur le haut-niveau, mais aussi sur le développement et la démocratisation de la natation en milieu naturel.

A ce titre, elle organise au mieux les conditions de participation, de promotion, d'organisation, de sécurité et de gestion des compétitions et des manifestations ouvertes au plus grand nombre.

La présente plateforme est ainsi un soutien fort aux organisateurs et un élément facilitant pour la participation large aux événements.

Il convient, pour accompagner ce développement, que les organisateurs s'inscrivent dans la dynamique fédérale.

Cela passe notamment par la délivrance d'une " licence à la journée" qui garantit aux participants et aux organisateurs une sécurité optimale et l'adhésion à un système solidaire. Le coût de cette licence est de 6€.

Elle doit aussi inciter les non-licenciés à se rapprocher d'un club FFN en les invitant à prendre une licence à l'année pour ne pas devoir produire à chaque fois un certificat médical.

Merci de participer à cette dynamique car c'est bien ensemble que nous serons plus forts et c'est bien avec une visibilité nationale forte que les organisations locales seront facilitées et se développeront.

Un objectif commun : le développement de l'eau libre. Un outil commun : la licence.

Cas des engagements en ligne

Lorsque l'individu s'engage en ligne, il peut télécharger le document "licence journée".

Licence journée (document à remplir)

Téléchargez le document à remplir en [cliquant ici](#). Une fois rempli, uploadez le document ci-dessous.

Si vous n'arrivez pas à uploader votre fichier, [cliquez ici](#)

Il le remplit, le signe, le scanne et le télécharge ensuite avec ses autres documents sur la plateforme (certificat médical, autorisation parentale...)

Ainsi, l'organisateur peut avoir une visibilité sur les documents (point abordé plus haut) et vérifier la conformité des différents documents.

Cas des engagements sur place

Comme déjà évoqué, vous gardez la possibilité d'ajouter des nageurs sur place directement sur extraNat-pocket, qu'ils soient licenciés ou non.

Pour inscrire un nageur non-licencié FFN, vous trouverez la marche à suivre sur le site spécialisé FFN dans la rubrique des Tutos : http://ffn.extranat.fr/webffn/tutos_extranat.php?idact=ffn&idopt=5

Dans ce cas, le nageur devra remplir et signer le document "licence journée" et le remettre à l'organisateur en s'acquittant du droit d'engagement correspondant.

A partir du moment où il aura complété et signé ce document, il sera assuré pour sa participation à l'épreuve d'eau libre.

A l'issue de la compétition

Une fois la compétition terminée, l'organisateur devra envoyer à la FFN, au Département eau libre, l'ensemble des "licences journée" de son évènement (individus engagés en ligne et sur place).

Pour les non-licenciés engagés avec paiement en ligne, la ventilation budgétaire se fera comme indiqué plus haut, de façon automatique.

Pour les non-licenciés engagés sur place, l'organisateur enverra le montant correspondant avec les "licences journée".

Annexe

Vous trouverez un exemplaire de la "licence journée" 2015-2016.

DROIT JOURNALIER A PARTICIPATION A EPREUVE SPORTIVE

Informations

Nom :
Prénom :
Nationalité : Sexe (H/F) : Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|
Adresse :
Code postal : Ville :
E-mail :@..... Tél (01) :
Tél (02) :

En Application de l'article **R.232-52** du code du sport, (*cocher l'une ou l'autre des deux cases*)

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé (nom et prénom)

Reconnaiss être informé que l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « licence » de la Fédération Française de Natation, 14 rue Scandicci , 93508 Pantin cedex. Ces informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous vous y opposez, il suffit d'écrire à la fédération.

**Joindre le Certificat Médical de non
Contre-indication**

ASSURANCE

Détail des garanties de bases attachées à la licence au dos du présent document

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des notices d'information afférentes aux garanties de base « accident corporel » attachées à la licence FFN
- Pris connaissance du bulletin « SPORTMUT NATATION » permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « accidents corporels » auprès de la Mutuelle des sportifs.

Garantie de base « individuelle accident » :

- OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » comprise dans ma la licence FFN.
- NON**, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus :0,16€ TTC. Dans ce cas envoyer une copie de ce formulaire auprès de notre assureur.
MUTUELLE DES SPORTIFS, 2/4, rue Louis-David— 75782 PARIS Cedex 16)

Garantie complémentaire « SPORTMUT NATATION »

- OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4, rue Louis-David—75782 PARIS Cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci.
- NON**, Je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURE

Fait à

Le

ASSURANCE SAISON 2015/2016 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN www.ffnatation.fr

ASSURÉS : • Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM-TOM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco • Les licenciés de la FFN résidant hors de France Métropolitaine, Corse, DOM-TOM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES : (sous réserve que ces activités soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés) :

La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE • Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours. Dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.

1/ RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 43 495 914

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ I.A.R.D (87, rue de Richelieu - 75002 Paris - SA au capital de 938 787 416 € - 542 110 291 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances)

Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75016 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144€ - SIRET 434 560 199 00011 - APE 6622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels : Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. **Dommages matériels :** Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. **Dommages immatériels :** Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. **Sinistre :** Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. **Tiers :** Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage. - Les différents assurés sont tous tiers entre eux sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après :	10 000 000 € par an	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 050 000 € par sinistre	Néant
• Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000 € par an	1 500 € par sinistre
DEFENSE PENALE / RECOURS	10 000 €/dossier et 40 000 €/an	Seuil d'intervention en recours : 200 €

Sont notamment exclus des garanties : • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. • Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. • Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2/ INDIVIDUELLE ACCIDENT : extrait de l'Accord collectif n° 1784N souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirene sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

Accident : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. **Invalidité permanente totale ou partielle :** L'assuré est considéré en état d'invalidité permanente totale ou partielle s'il est privé définitivement de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc...). **Barème du concours médical :** Barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquentiels utilisés en droit commun. **Enfants à charge :** Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU
FRAIS DE SOINS DE SANTE	200 % du tarif SS	250 % du tarif SS	300 % du tarif SS
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais réels	Frais réels	Frais réels
FRAIS DE 1^{ER} TRANSPORT	Frais réels	Frais réels	Frais réels
CAPITAL SANTE	2 000 € par accident	2 500 € par accident	3 500 € par accident
Au-delà des prestations de base définies ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un Capital Santé disponible en totalité à chaque accident. Entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :			
• Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux. • Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale. • Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives). • Frais de prothèse dentaire. • En cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans. • Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km. • Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km. • Frais de séjour médicalement prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos. • Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire. • Frais d'ostéopathie prescrits et pratiqués par un médecin praticien.			
DECES	MOINS DE 16 ANS	8 000 €	8 000 €
	16 ANS ET PLUS	31 000 € (16 000 € si accident hors sport)	46 000 € (16 000 € si accident hors sport)
		60 000 € (16 000 € si accident hors sport)	8 000 € (16 000 € si accident hors sport)
		Majoration de 15% par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50% du capital garanti)	
INVALIDITE (pour 100% d'IPP)		61 000 € (23 000 € si accident hors sport)	90 000 € (23 000 € si accident hors sport)
		130 000 € (23 000 € si accident hors sport)	
INTERRUPTION DE STAGE ENF		50% d'une inscription à un nouveau stage ENF	

Exclusions : • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3/ ASSISTANCE RAPATRIEMENT : (Accord collectif n° 1784N - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

Les prestations garanties sont notamment : • Le rapatriement ou le transport sanitaire. • La visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • La prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Le rapatriement, le transport du corps en cas de décès et la prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. **L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.**

4/ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS - Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail : prestations@grpmds.com

ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION :

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

Exemples d'options pouvant être souscrites	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
	-	30 500 €	-	6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
	30 500 €	61 000 €	16 € / Jour (*)	38,00 € TTC	(*)
	76 250 €	152 500 €	38 € / Jour (*)	89,80 € TTC	(franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation)